

AgriGenève monte au front contre la réduction du temps de travail

OUVRIERS • Pour lutter contre la précarité, la Chambre des relations collectives a modifié le contrat-type des employés agricoles. Le patronat crie au scandale.

PAULINE CANCELA

A l'aube de la nouvelle année, les paysans genevois sont en embuscade. Dans leur viseur, la modification du contrat-type de travail pour les ouvriers agricoles, qui réduit la durée moyenne de labeur de 47,5 à 45 heures par semaine depuis le 1^{er} janvier. Et ce pour le même salaire. Cette décision a été prise par la Chambre des relations collectives de travail (CRCT) pour lutter contre la précarisation des travailleurs agricoles – dont le revenu minimum plafonne toujours à 3300 francs. Si c'est une nette victoire syndicale, la faitière des agriculteurs AgriGenève a de son côté sorti les crocs. Elle fera recours au Tribunal fédéral contre cette disposition jugée discriminatoire.

La décision de la CRCT intervient dans un contexte suisse très inégal. «Cela nous plonge dans une concurrence déloyale», explique François Erard, directeur d'AgriGenève. A l'heure actuelle, le canton exporte en Suisse 70% de sa production maraîchère et la moitié de ses vins. «Pour les mêmes prix, qui sont au plus bas, un paysan genevois va maintenant devoir payer sa main-d'œuvre 25% plus chère que dans le reste du pays.»

Pas de régulation nationale

C'est qu'en Suisse, l'agriculture n'est pas soumise à la loi sur le travail et l'embauche d'ouvriers ne fait l'objet d'aucune régulation nationale. Résultat: chaque canton édicte ses propres règles, creusant les écarts entre les régions. Dans ce contexte, Genève a toujours fait figure d'exception avec une durée de travail très inférieure aux autres cantons. Pour preuve, la semaine aux champs dure jusqu'à 55 heures à Zurich, et 66 à Glaris, avec un salaire minimum pour la main-d'œuvre non qualifiée qui oscille toujours autour de 3000 francs.

Même dans la meilleure des situations, les conditions de travail de ce secteur difficile restent trop précaires, a néanmoins jugé la Chambre genevoise. Dans la FAO du 21 décembre dernier, reprise il y a quelques jours par le site tgd.ch, elle motive sa décision en relevant que «les salaires de la branche sont trop bas et concourent à la création de working poor». La situation pousse même certains travailleurs à demander l'aide sociale.



En Suisse, l'agriculture n'est pas soumise à la loi sur le travail et chaque canton édicte ses propres règles. A Genève, la durée de travail est nettement inférieure aux autres cantons. JJKPHOTO

D'autre part, la CRCT souligne la pénibilité du secteur, «physiquement exigeant» et dont «les horaires sont lourds au point de péjorer la santé des travailleurs». Une réalité que connaît bien Boumediene Benmiloud, secrétaire syndical au SIT. «Cela fait vingt ans que les ouvriers agricoles demandent cette réduction d'horaire», se félicite-t-il. Spécialiste des métiers de la terre, il sait que les heures travaillées au-delà de 45 heures par semaine ne sont pas rentables, notamment à cause de la fatigue. Pour cette raison, notamment, la durée de travail dans la construction, un secteur tout aussi pénible et mieux protégé, ne dépasse pas cette limite.

«Nous avons créé en Suisse une main-d'œuvre de seconde zone. Il est temps de remédier à cet état de fait. Travailler 50 heures par semaine pour un peu plus de 3000 francs, ce n'est pas normal.»

Le problème des prix

Le problème n'est pas neuf. Il a maintes fois été soulevé, notamment par l'ancien conseiller national radical John Dupraz. En vain. Cette fois, les syndicats voient dans le recours d'AgriGenève l'opportunité de remettre la question à l'agenda fédéral et de bousculer les autres cantons. C'est d'ailleurs le volet politique que souhaite défendre la faitière en 2013.

Mais cette mobilisation soudaine aura ses limites sans une profonde remise en question de la politique agricole. «Dommage que les paysans ne mettent pas autant d'énergie à revendiquer de meilleurs prix», estime Rudi Berli, agriculteur genevois aux Jardins de Cocagne et secrétaire syndical à Uniterre. D'après lui, les ouvriers sont surtout victimes de l'incapacité de la Suisse à valoriser sa propre production. «Quel que soit l'endroit, les prix du marché ne permettent pas de payer correctement les ouvriers. Or tous les Suisses qui souhaitent travailler la terre devraient pouvoir le faire à un salaire décent.»

COUR DES COMPTES

Pas d'audit sur la centrale à gaz

Il n'y aura pas d'audit sur l'abandon de la centrale chaleur-force des Service industriels genevois (SIG) à Vernier – dite «centrale à gaz». Interpellée par des députés, la Cour des comptes était appelée à statuer sur la légalité de la décision du Conseil d'Etat de renoncer au projet, contre l'avis des SIG. Dans un communiqué publié hier, l'organe de contrôle annonce qu'il n'entrera pas en matière. Toutefois, la Cour émet plusieurs critiques à l'encontre du gouvernement, qui a selon elle manqué de concertation dans ce dossier. En effet, d'autres entités publiques – Ville de Genève et communes – sont également actionnaires de la régie publique et n'ont pas eu leur mot à dire.

Pour rappel, le Conseil d'Etat avait annoncé en février 2012 que le projet de centrale était enterré, après l'avoir longtemps soutenu. Il privilégie désormais une prise de participation dans la société Energie-dienst Holding AG (EDH) dans le but d'améliorer l'approvisionnement énergétique du canton. Ce choix abrupt avait vivement crispé les SIG, dont l'autonomie était mise à mal, ainsi que des communes et plusieurs députés. La Cour des comptes relativise cependant son propos en précisant que le Conseil d'Etat aurait de toute façon eu le dernier mot au moment d'autoriser un emprunt pour réaliser l'investissement.

Roger Deneys (PS), l'un des députés à avoir saisi la Cour, se dit «au moins satisfait qu'elle reconnaisse un problème de gouvernance». Quant à savoir si un audit aurait permis d'aller plus loin, il attend de lire en détail l'argumentaire de l'organe de contrôle pour se prononcer.

La Cour fait aussi un parallèle avec la décision du canton, en décembre 2011, de ponctionner les SIG pour équilibrer son budget. Le Conseil d'Etat, suivi par le Grand Conseil, avait choisi d'augmenter le montant de la redevance perçue pour l'utilisation du domaine public, sans consulter les partenaires. «Ce procédé unilatéral (...) a conduit les communes, Ville de Genève en tête, à recourir au Tribunal fédéral», rappelle la Cour. La procédure est toujours pendante. MARIO TOGNI

NAISSANCE

Madame Nataliya Filippova Norer et Monsieur Olivier Norer ont le plaisir de vous annoncer la naissance de

Pierre NORER

le 30 décembre 2012 à 15h21

Ses soeurs Alexandra et Nadia piaffent d'impatience de le voir. Le chat, lui, compte ses heures de calme...

Pour écrire à la famille:
CP 357, 1211 Genève 17

NOUVEL-AN

Gros bastringue sur la plaine de Plainpalais

Près de 30000 personnes se sont rassemblées sur le coup de minuit à Genève pour passer le Nouvel-An, selon les organisateurs. Pour la première fois depuis douze ans, la fête a été organisée sur la plaine de Plainpalais, à l'instigation du maire Rémy Pagan.

«C'est un succès au niveau de l'affluence. Nous sommes aussi très satisfaits sur le plan de la programmation musicale et la coordination entre les groupes a parfaitement joué. Le maire est très content», a déclaré mardi le chef du projet Flavien Rey, du Service des relations extérieures de la Ville de Genève.

Au total, les organisateurs estiment que de 40000 à 45000 personnes ont participé à la fête tout au long de la nuit entre les stands de forains, les scènes musicales dispersées sur la plaine, les restaurants



et la piste de danse. Aucun incident grave n'est signalé par la police.

«A partir de 3h du matin et jusqu'à 5h, nous avons dû intervenir

pour de petites bagarres, séparer des gens ivres, faire baisser la tension, mais rien de dramatique», a affirmé le porte-parole de la poli-

ce Philippe Cosandey. La police avait renforcé son personnel sur place.

Comme de coutume pour une nuit de Nouvel-An, les appels téléphoniques à la police se sont multipliés dans l'ensemble du canton: personnes gênées par le bruit, le voisinage, une voiture mal parquée. «Nous avons recensé 573 appels pour toute la nuit, soit le double de la nuit précédente», a précisé le porte-parole.

La fête de Nouvel-An était organisée pour la première fois depuis l'an 2000 par la ville de Genève sur la plaine de Plainpalais. Elle se déroulait les années précédentes dans le cadre plus austère de la Vieille-Ville. Chef d'orchestre de la soirée, le chanteur genevois Polar a multiplié les ambiances sonores sur quatre scènes différentes. ATS

LE CANTON COMMÉMORÉ LA RESTAURATION DE 1813

Les autorités et la population genevoises ont commémoré lundi matin la Restauration de la République. Des coups de canon ont été tirés pour marquer le départ des troupes napoléoniennes et l'indépendance retrouvée de Genève le 31 décembre 1813.

Trois pièces d'artillerie ont tiré aux premières lueurs de l'aube chacune 23 coups de canon correspondant aux 23 cantons suisses. Après une aubade sur la promenade de la Treille, le président du Conseil d'Etat Charles Beer a exprimé ses vœux devant quelque 300 personnes. Une collation et le culte de la Restauration à la cathédrale Saint-Pierre ont suivi. La Chancellerie d'Etat a indiqué que l'année prochaine, le 200^e anniversaire de l'événement sera l'occasion d'une célébration plus importante.

En 1798, occupée militairement, Genève avait été annexée à la France et devint chef-lieu et préfecture du département du Léman. A la suite des défaites de l'armée napoléonienne, les troupes françaises se retirèrent de la ville le matin du 30 décembre 1813. Les troupes autrichiennes arrivèrent à Genève dans l'après-midi, annonçant la restauration de l'ordre ancien. Le 31 décembre, une proclamation d'indépendance est préparée et un gouvernement provisoire constitué. Genève retrouve son statut de république indépendante et le canton rejoint la Confédération dix-sept mois plus tard. ATS